

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Band: 5 (1975)
Heft: 10

Rubrik: Libres opinions : la famille

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIBRES OPINIONS

La famille

Jadis, la famille jouait un rôle important. Solide, quoique étendue, elle limitait sans doute la liberté de chacun de ses membres, mais elle représentait pour tous un abri sûr contre le monde extérieur.

Tout évolue. La famille, elle, se désagrège peu à peu. Cette désagrégation, qui atteint d'abord le milieu ouvrier, se répand partout, maintenant, aussi bien à la campagne qu'en ville.

Comment expliquer ce phénomène ? Il résulte de causes nombreuses et diverses. Mais l'exiguïté des appartements — qui n'a d'égale que leur cherté — en est certainement une des premières.

Les demeures d'autrefois manquaient généralement de confort (au sens où nous l'entendons aujourd'hui), mais non d'espace. Elles abritaient deux ou trois générations à la fois sans difficulté. On s'y répartissait les responsabilités et les charges. Le respect de l'âge servait de base à l'autorité et de lien entre les générations. Quand on quittait la maison, on gardait malgré tout avec elle de fortes attaches. Chaque événement — naissance, première communion ou confirmation, mariage, deuil — réunissait la famille, ainsi que des fêtes comme Noël ou Nouvel-An.

Les appartements d'aujourd'hui — qu'on appelle avec amertume « cages à lapins » — sont aussi minuscules que chers. De plus, ils s'entassent fréquemment dans de vastes ensembles qui ajoutent la contrainte extérieure à celle de l'intérieur. Est-on jamais « chez soi », quand il faut supporter sans cesse les portes qui claquent, les chasses d'eau qui chuintent, les coups brutaux de robinetteries manipulées sans égard, la TSF, la TV, les bébés qui pleurent, les enfants qui courent et qui crient, les adultes qui se querellent sans pudeur ? Imagine-t-on un « foyer » dans une telle atmosphère ?

Dans un de ces innombrables petits appartements, on peut tout juste vivre à deux... Impossible à des parents

d'y loger de nouveaux mariés. Pas plus que des enfants n'y pourraient héberger leurs vieux parents. Pour un jeune couple, chaque naissance pose un problème de place, difficile, voire impossible, à résoudre.

Quand, par la force des choses, parents et enfants doivent cohabiter dans un espace nettement insuffisant, les caractères s'aigrissent, les tempéraments différents se heurtent, parfois avec violence. La mère s'énerve facilement, parce que le manque de place favorise le désordre des siens et complique sa tâche de ménagère. Le père, rentrant fatigué de son travail, aspire à un bon moment de détente : les jeux bruyants, les chamailleries l'impatientent et l'irritent. Les petits enfants ne peuvent s'ébattre normalement. Les plus grands y font leurs devoirs et y apprennent leurs leçons dans de mauvaises conditions de concentration. Quant aux adolescents, privés d'un « coin » bien à eux, où ils puissent se réfugier, y recevoir amis et amies, ils pensent surtout à s'évader. La famille devient vite un centre de discordes, quand personne ne peut s'isoler pour réfléchir ou s'apaiser. Tout y est objet de discussion, et la plupart des discussions dégénèrent en disputes. L'adolescent, exaspéré, ne voit plus que l'aspect négatif de la famille et ne songe qu'à la fuir.

Au village, une situation absolument différente aboutit à la même dislocation progressive de la famille. Un pe-

tit paysan sait fort bien que sa ferme ne suffirait pas à nourrir plusieurs enfants mariés et eux-mêmes parents. Il laissera donc cette ferme, hypothéquée, à un seul de ses fils ou de ses gendres. Les autres enfants s'en iront tenter leur chance, chacun de son côté, mais généralement en ville. Cette première génération « exilée » se réunira volontiers, de temps à autre, dans la maison familiale. Mais la génération suivante en oubliera assez vite le chemin...

La dure loi du travail contribue aussi à la dissémination de la famille. L'homme réside là où il travaille. S'il vient à perdre sa place — pour quelque raison que ce soit — et qu'il réussit à en trouver une dans un autre quartier, dans une autre ville, parfois même dans un autre canton, il quitte son logement et s'en va habiter à l'endroit où on lui procure du travail. De déménagement en déménagement, il s'éloigne de plus en plus de sa famille, les liens avec elle se distendent insensiblement. Elevés dans un milieu nouveau, ses enfants perdront bientôt le souvenir de l'ancien.

Ce ne sont là que quelques-unes des multiples causes de la désagrégation de la famille. Mais ce ne sont pas les moins importantes, au contraire.

Ainsi, cette plante autrefois robuste, la famille, dégénère : elle se disperse en rameaux fragiles, que le temps et les circonstances coupent inexorablement de leurs racines.

Georgette Dislaire-Golay

GENÈVE

Franchises et feuilles de maladie

Le Comité pour un changement des conditions de vie des retraités communique :

Ce comité a pris connaissance des décisions du Conseil fédéral concernant l'augmentation des franchises pour les feuilles de maladie.

Il s'indigne profondément que la base de Fr. 20.— soit portée à Fr. 30.— pour la classe I et de Fr. 30.— à Fr. 50.— pour la classe II.

D'autre part, il est inadmissible que lorsqu'un malade doit changer de médecin, il soit dans l'obligation de demander une nouvelle feuille de maladie et doive par conséquent payer à nouveau la franchise.

Jusqu'à fin août dernier, si un malade était contraint de suivre un traitement de longue durée chez le même médecin, la feuille de maladie pouvait être

prorogée, on considérait que c'était la suite du traitement.

Dorénavant, tous les trois mois il faudra payer pour obtenir une nouvelle feuille de maladie.

Le Conseil fédéral s'est bien gardé de nous faire part de ses décisions avant la votation du 8 décembre 1974, le résultat aurait été certainement bien différent si le corps électoral en avait eu connaissance au préalable.

De ce fait, la politique sociale de notre pays recule et s'aggrave.

Au lieu de s'en prendre aux assurés, bien souvent de conditions modestes, nos autorités devraient examiner les bénéfices réalisés par les maisons de produits pharmaceutiques. Nous savons que l'OMS fait la guerre au mercantilisme pharmaceutique. Nous suggérons au Conseil fédéral de suivre son exemple.